



Agir pour les personnes âgées

FICHE ACTION N° 22

Répondre aux besoins des personnes âgées et/ou handicapées pour une qualité de vie à domicile et en établissement –

Agir sur le cadre de vie - Promouvoir la prévention

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

Faire de la qualité de vie un atout du développement durable

Référence à l'axe n° 4 du contrat de développement territorial
2007/2013 :

Assurer la promotion du territoire et le développement de services à la
population

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Créé le 12 novembre 2002, le Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique s'est donné pour objectif une culture de prise en charge globale des besoins des personnes âgées, un partage avec l'ensemble des partenaires au travers d'un fonctionnement en réseau. Son territoire d'intervention regroupe l'Agglomération de Nevers et 13 cantons ruraux, soit une population âgée concernée de 31 975 habitants.

Une étude démographique réalisée par le CLIC dans le cadre d'une volonté de mise en œuvre d'une recherche-action « bien vieillir dans son quartier, dans son village » démontre que la majorité des cantons du Pays sont concernés par un accroissement d'une population vieillissante s'expliquant par une diminution des moins de 20 ans et une augmentation des plus de 60 ans. Face à cette situation, se pose également le problème de vieillissement de l'immobilier.

Ces phénomènes liés au vieillissement des populations et de l'immobilier engendrent plusieurs contraintes à considérer : l'exigence de confort qui pourra se manifester par les populations de moins de 75 ans - l'inadéquation du coût en établissement EHPAD et le revenu des personnes qui induit le maintien des personnes âgées à domicile, voire le retour à domicile pour certaines dans des conditions précaires - l'intégration du logement personnes âgées et/ou handicapées dans la ville ou le bourg pour faciliter l'accès aux commerces et le renforcement de la sécurité - le logement vacant et la réhabilitation -

Le Pays souhaite encourager et promouvoir les initiatives concourant à anticiper les besoins

pour favoriser le maintien à domicile ainsi que le lien intergénérationnel, tant en milieu urbain qu'en milieu rural et se rattacher à la démarche de P.L.H. de l'ADN.

Résultats attendus et impacts de l'action :

Les objectifs recherchés sont :

a) Logement

1. Faciliter les changements de logement rendus nécessaires par l'âge ou le handicap
2. Adapter les logements aux besoins spécifiques des personnes âgées et/ou handicapées
3. Sensibiliser les acteurs de l'habitat et les propriétaires à l'adaptabilité du logement en amont des projets de réhabilitation et de construction.
4. Sensibiliser les collectivités locales à l'intégration des problématiques liées à l'habitat des personnes âgées et handicapées et à la mobilité dans leurs projets de développement local en lien avec le Pays.
5. Encourager la production de logements intermédiaires entre le domicile et l'EHPAD
6. Encourager l'intergénérationnalité
7. Soutenir les initiatives d'éco-conditionnalité
8. Favoriser l'insertion en incluant une clause dans le cahier des charges des opérations publiques significatives

b) Prévention

- Mieux connaître les besoins pour « bien vieillir dans son quartier, dans son village », par un diagnostic partagé des territoires
- Promouvoir des actions de prévention adaptées sur la base de ce diagnostic
- Mobiliser et organiser les élus et les acteurs locaux des territoires

Les résultats attendus :

a) Logement

- une offre plus importante, plus diversifiée, de logement en rapport avec les besoins.
- Limitation des coûts d'adaptation à terme, maintien du lien social intergénérationnel, optimisation du traitement des demandes de changement de logement pour une plus grande réactivité.

b) Prévention

- Connaissance des besoins relatifs au maintien des capacités physiques, psychiques et sociales des personnes âgées à partir d'un diagnostic partagé avec les partenaires locaux (recherche-action) et mise en place d'actions de prévention adaptées par territoires
- Promotion des initiatives pertinentes concertées en matière de prévention des effets du vieillissement
- Impulsion de la coordination gérontologique

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet de territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Favoriser la prise en compte des besoins des personnes âgées et handicapées pour une meilleure qualité de vie à domicile, ainsi que l'émergence d'actions nouvelles et innovantes.

Plus-values

Une égalité d'accès aux services

Amélioration de la qualité de vie des personnes âgées et/ou handicapées à domicile et maintien de leur cadre de vie

Maintien des personnes âgées et/ou handicapées à domicile en lien avec des actions de prévention

Des moyens optimisés grâce aux mutualisations et à des territoires mieux organisés

Création d'emplois dans le cadre des services à la personne existants et à créer
Valorisation du patrimoine bâti, disparition du logement vacant et du logement insalubre
Accueil de nouvelles populations

Caractère intercommunal de l'action

La Communauté de Communes, la bonne échelle pour agir de manière coordonnée, en termes de prévention et d'aide à la personne.

Caractère durable de l'action

Cohésion sociale
Rationalisation des déplacements - Lutte contre le changement climatique
Lutte contre le logement vacant et insalubre

Articulation Pays - Agglomération - Villes intermédiaires

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

Intitulé : recherche-action sur la prévention des risques liés au vieillissement « bien vieillir dans son quartier, dans son village »

Diagnostic partagé - meilleure connaissance sur le bien vieillir

1.
 - Recrutement d'un chargé de mission à mi temps pour l'organisation du travail avec les partenaires et l'élaboration des outils et procédures
 - Recours à une expertise universitaire pour la conception des outils d'analyse, de communication et d'évaluation, assurer la cohérence des 3 objectifs...
 - Mise en place d'opérations tests sur les territoires pour expérimenter les outils et les procédures méthodologiques
 - Création d'un comité de pilotage pour le suivi et d'un comité technique avec notamment les têtes du réseau du CLIC.

Organisation de séminaires et de formation pour les professionnels

Intitulé : soutien à des actions innovantes de prévention en fonction des résultats de l'étude « bien vieillir dans son quartier, dans son village »
Soutien à des actions de prévention

Intitulé : Aide au changement de logement

3. Demandes individuelles d'accompagnement au changement de logement adressées au CLIC : Participation au déménagement sous certaines conditions
L'opportunité de l'opération est soumise à un diagnostic préalable des territoires concernés

Intitulé : Soutien aux initiatives de bailleurs publics susceptibles de développer l'offre de logements adaptés par la transformation de grands logements vacants

4. Initiatives de bailleurs publics susceptibles de développer l'offre de logements adaptés, par la transformation de grands logements vacants, et de promouvoir l'intergénérationnalité : mobilisation maximum des crédits de l'Etat, de la Région et du Département.
Préservation de la mixité des âges et de la qualité de la vie sociale.

| | |
|----|---|
| 5. | <p><i>Intitulé : Soutien aux initiatives de collectivités ou d'organismes publics visant à développer l'offre de logement intermédiaire</i></p> <p>Initiatives de collectivités ou d'organismes publics favorisant l'accès des personnes âgées et/ou handicapées au logement intermédiaire en centre bourg ou centre ville : aide à la construction ou à l'acquisition, à la réhabilitation (les établissements ne sont pas concernés) - Soutien des aménagements publics</p> |
| 6. | <p><i>Intitulé : Etudes préalables à des programmes spécifiques liés à l'adaptabilité des logements des personnes âgées et/ou handicapées - animation de ces programmes</i></p> <p>Etudes préalables à des programmes spécifiques et animation de ceux-ci</p> |
| 7. | <p><i>Intitulé : Soutien aux initiatives privées d'adaptabilité dans le cadre d'un programme spécifique</i></p> <p>Initiatives privées d'adaptabilité dans le cadre d'un programme spécifique : neuf ou réhabilitation : octroi d'une prime éventuellement en complément des aides de l'ANAH, soutien à l'animation des programmes spécifiques.</p> |

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

| | |
|----------|---|
| 1. | Associations |
| 2. | EPCI - Collectivités locales - Associations |
| 3. | A préciser |
| 4. | Bailleurs publics |
| 5. et 6. | EPCI - Collectivités locales |
| 7. | Particuliers - Associations - SCI |

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

| | Justificatifs portant sur l'implication intercommunale | Justificatifs portant sur l'éco-conditionnalité |
|-------------|--|---|
| 1. | Action à l'échelon du Pays | |
| 2. | Action à l'échelon du Pays | |
| 3. | | |
| 4. | Impact à l'échelon du Pays et du Département | |
| 5. 6. et 7. | Actions intercommunales : validation par l'EPCI concerné ; intégration du projet dans un programme visant à dynamiser le centre bourg ou le site urbain | |
| | <p>Autres dispositions particulières :</p> <p>Le Pays coordonne la mise en place de la politique de l'adaptabilité du logement à travers un comité de pilotage « Habitat personnes âgées et/ou handicapées » associant le CLIC, les bailleurs publics, les syndicats de propriétaires, les services du Conseil Général de la Nièvre et de la DDE, et des professionnels du secteur médico-social.</p> | |

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS

| Types de crédits (territoriaux/sectoriel) | | Taux d'intervention (définition d'une fourchette) | | Fléchage sur volet 1 ou volet 2 | |
|--|------|--|------------------------|---------------------------------------|---------|
| 1 | Pays | Département | FDP | 28 000 € | Volet 1 |
| | | Autre | Fondation de France | 26 % : 20 000 € | |
| 2, 5, 6, 7 | Pays | Département | FDP | 40 % maximum | Volet 2 |

DISPOSITIFS D'EVALUATION

| | |
|--|--|
| | Nombre de séminaires de formation organisés pour les professionnels. |
| | Nombre de logements adaptés. |
| | Nombre de demandes d'accompagnement au changement de logement. |